



**Séance du 11 juillet 2018**

**Délibération n° 2018/304**

Accusé de réception en préfecture  
075-287500078-20180711-2018-304-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2018  
Date de réception préfecture : 13/07/2018

**LES NOUVELLES GARES D'ILE-DE-FRANCE  
PÔLE D'ECHANGES MULTIMODAL DE VAIRES-TORCY (77)**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région Île-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Île-de-France ;
- VU** La délibération n°2017/233 approuvant le plan d'action en faveur de l'intermodalité ;
- VU** La délibération n°2017/234 approuvant l'évolution du schéma directeur des gares routières vers un schéma directeur des éco-stations bus ;
- VU** le rapport n° 2018/304 ;
- VU** l'avis de la Commission de la qualité de service, accessibilité et relations avec les usagers du 5 Juillet 2018 ;

Après en avoir délibéré,

**ARTICLE 1 :** attribue une subvention de 2 365 800€ HT au bénéfice de l'agglomération Paris Vallée de la Marne pour la création d'une station bus de 6 PAQ et la mise en accessibilité et des aménagements de voirie divers ;

**ARTICLE 2 :** attribue une subvention de 106 400€ HT au bénéfice de l'agglomération Paris Vallée de la Marne pour le déploiement d'une offre de stationnement Véligo ;

**ARTICLE 3 :** autorise le Directeur Général à signer les conventions de financement, telles qu'annexées à la présente délibération, avec l'agglomération Paris Vallée de la Marne pour la création d'une station bus de 6 PAQ et la mise en accessibilité et des aménagements de voirie divers, et le déploiement d'une offre de stationnement Véligo ;

**ARTICLE 4 :** autorise le Directeur Général à prendre tout acte permettant la mise en œuvre de la délibération.

**ARTICLE 5 :** Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Île-de-France.

La présidente du Conseil  
du Syndicat des Transports d'Île-de-France

Valérie PÉCRESSÉ